

AVIS PUBLIC

ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION

PRENEZ AVIS que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le 12 décembre 2024, à compter de 18 h 30, à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2^e étage, afin de statuer, conformément au Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014), sur une demande ayant trait à la démolition des immeubles suivants :

- **6824, rue Lacroix**
- **1121-1125, rue D'Argenson**

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition motivée au secrétaire d'arrondissement, de la manière suivante :

- par la poste ou en personne au 815, rue Bel-Air, 1^{er} étage, Montréal, Québec, H4C 2K4, à l'attention du secrétaire d'arrondissement;
- en écrivant un courriel à l'adresse : greffesud-ouest@montreal.ca.

Fait à Montréal, le 26 novembre 2024

Le secrétaire d'arrondissement,
Daphné Claude